



**COMMUNE  
DE SALVAGNAC**  
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: [mairie.salvagnac@wanadoo.fr](mailto:mairie.salvagnac@wanadoo.fr)

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 25 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

**Nombre de conseillers : en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14 - absents : 1 - procurations : 0**

**Date de la convocation : 15 février 2021 Date d'affichage 15 février 2021**

**Etaient présents** : Madame BRUNWASSER Mireille - Monsieur LECOMTE Olivier - Madame MASSAT Frédérique - Monsieur BALARAN Roland - Madame ADDED Régine - Monsieur GERAUD Yves - Madame CHEVALIER Virginie - Monsieur CHANEZ Philippe - Madame PRADIER Antoinette - Monsieur LOGER Maxime - Monsieur ANCILOTTO François - Madame AUBERTIN Sonia - Monsieur VILLARET Bernard

**Absent ayant donné procuration** :

**Etaient absents** : Mme ALBAULT Edwige

**Secrétaire de séance** : Mme Christelle TORENTE

### **PRÉALABLE**

Présentation de la fiscalisation de la compétence scolaire par Monsieur Paul Salvador, Président de l'Agglomération Gaillac-Graulhet : la charge du coût des écoles (environ 15 millions d'euros) serait financée par une augmentation de la part de taxe foncière de la Communauté d'Agglomération.

Les communes n'ayant plus d'attribution de compensation à verser à l'Agglomération pourraient diminuer d'autant les taxes foncières communales.

Cette proposition devra être votée par le Conseil de Communauté de l'Agglomération à la majorité simple.

Monsieur le Maire remercie le Président de l'Agglomération qui quitte la séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2021 :

Approuvé à l'unanimité

## Orientations budgétaires :

- Le projet de rénovation de « l'école des Barrières », a été monté rapidement pour déposer le dossier de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.), la date limite étant le 22/02/2021.

Une étude sur les économies d'énergie a déjà faite.

La commune va ensuite déposer un dossier à la région pour l'économie d'énergie et l'accessibilité. Un plan de financement a été présenté avec un autofinancement de 20 % pour la commune, environ 70 000 €.

Ce projet porte sur la réhabilitation d'un bâtiment communal à usage associatif.

- Tarif des terrains de la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement
  - Il reste à vendre les parcelles 9 à 10 et 11 à 13.
  - Le prix de vente est à 65 € le m<sup>2</sup>.
  - En cas de négociation du prix du terrain, une délibération sera alors prise au conseil municipal suivant.
- Voirie
  - Une route s'est effondrée suite à un glissement de terrain au lieu-dit la Dant vers Margat. 3 entreprises ont été contactées pour avoir un devis.
- Assainissement
  - La station d'épuration à boues activées va devoir être réparée car certains éléments sont tombés en panne. Des devis ont été demandés. Il y aura 2 investissements à faire pour un total de 25 000 €.
  - Une formation du personnel technique est prévue pour pouvoir entretenir cette station et permettre son bon fonctionnement.

### - Modification simplifiée du P.L.U.

Concerne la base de loisirs des Sourigous (pour installer une station-service), actuellement en zone UL ce qui n'autorise pas ce type de construction. Cela permettrait d'installer de l'équipements d'intérêt général. Et également la zone d'activités Dourdoul qui est en zone Ux et dont le règlement actuel n'est pas en adéquation avec les projets économiques proposés.

Voté à l'unanimité.

## Questions diverses

### Avancement des travaux :

City-park : le terrassement a commencé le 25/02, la semaine prochaine l'entreprise SPTM attaque la structure courant mars les travaux pourraient être terminés.

Les travaux pour le cyclo-cross pourront commencer en suivant.

Début juin tous les travaux devraient être finis.

Espace culturel : les travaux se déroulent comme prévus. La fin des travaux devrait intervenir en juin.

Les travaux de rénovation du sol de la halle vont commencer prochainement.

Petit patrimoine :

Un programme de subventions est en cours pour l'aide à la rénovation du petit patrimoine. Pourraient être pris en compte le portail du cimetière de Saint Pierre ainsi que les croix de Saint Pierre et Las Peyres.

Le remplacement des fenêtres de la mairie et l'isolation des combles devraient débiter avant la fin de l'année.

Une étude de structure doit être réalisée pour les fissures sur le mur du jardin du couvent, la façade du café rue Gérard Roques et le sol de la mairie.

Bernard Villaret présente les dernières plantations.

Des arbres du conservatoire des espèces fruitières anciennes de Puycelsi ont été plantés sur la plateforme basse du Jardin du Couvent et près du chemin Samuel Patty devant l'école. Il s'agit de pommiers, poiriers et cerisiers qui pourront faire l'objet dans 6 ou 7 ans des premières cueillettes qui réjouiront les enfants mais également la population, éventuellement dans le cadre d'activités associatives ou festives.

## TOUR DE TABLE

Antoinette PRADIER : demande s'il serait possible de supprimer le stationnement devant le magasin de fleurs.

Mireille BRUNWASSER :

- espace culturel réunion avec les associations recherche de fournisseurs pour son et lumières, sièges et tables, recherche de subventions.
- L'école de musique devrait rester au Château.
- La toile de Dèzes : la restauration suit son cours, prochain rendez-vous avec les bâtiments de France le 5 mars. Le financement participatif devrait démarrer.

Sonia AUBERTIN : signale un gros trou sur le chemin qui mène à l'église de Salvagnac, serait-il possible de faire quelque chose. A la Désespérance les enfants prennent le bus mais il n'y a pas de lumière, serait-il envisageable d'y mettre une lumière.

Frédérique MASSAT : Demande s'il serait possible d'avoir un tarif pour les producteurs qui ne viennent que deux fois dans le mois vendre sur le marché pendant toute l'année

Yves GERAUD : quand les fleurs seront-elles plantées ?

M le maire fait le point sur la maison qui s'est écroulée, les experts sont venus, il y a une recherche de la responsabilité de quelle maison a entraîné cela.

Un expert a été nommé par le tribunal suite à la demande de péril faite par la mairie, il va faire un compte-rendu et des préconisations afin de pouvoir rouvrir la rue à la circulation.

Philippe CHANEZ : La côte du Dragon étant maintenant en sens interdit pourrait-on mettre un panneau voie sans issue rue du Docteur Gary à l'intersection de la rue des Fleurs.

La séance est levée à 00 h 10.

